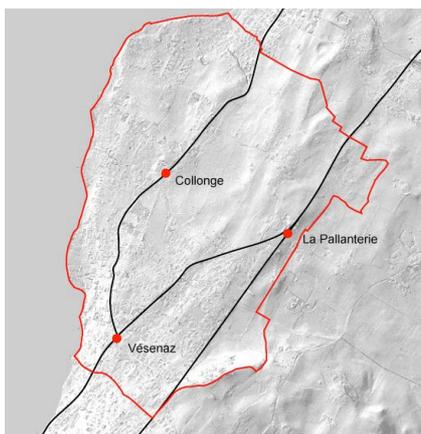


2. PORTRAIT DE LA COMMUNE

2.1 Contexte cantonal et régional



Situation géographique.



Topographie.

Située en périphérie de la ville, sur la rive orientale du petit lac, à mi-chemin entre le centre-ville et la frontière, la commune de Collonge-Bellerive occupe une place privilégiée dans le canton. Par sa situation entre un coteau en pente douce vers le lac et grâce à sa vocation historiquement agricole notamment au nord-est, et à la présence de nombreux espaces verts et grands arbres, la commune jouit d'un panorama et d'une qualité d'espaces exceptionnels.

Bien desservie par le réseau routier cantonal, elle est facilement accessible du centre-ville.

Cette situation avantageuse s'accompagne toutefois d'un certain nombre d'inconvénients et de nuisances. Ainsi, les deux principaux axes qui traversent la commune du nord au sud supportent un trafic motorisé important. Ces routes créent des coupures dans les villages qu'elles traversent et engendrent des nuisances et de l'insécurité pour les habitants.

De plus, la desserte en transports en commun (TC) reste peu performante. Depuis la disparition du tramway sur la route d'Hermance, celle-ci est assurée par des lignes de bus régionales (A, B, E et G). Le tissu de villas très peu dense entre la ville et Vézenaz, puis Collonge ne permet pas, en l'état, de ligne de TC à fréquence urbaine. En outre, ces lignes ne sont pour la plupart pas transfrontalières (excepté la ligne G, prolongée jusqu'à Veigy-Foncenex) et les TC de l'autre côté de la frontière ne sont que très peu développés, ce qui occasionne un report modal massif sur les transports individuels motorisés (TIM).

Centres périphériques (Plan directeur cantonal - fiche 2.05)

Ce sont des localités d'une certaine importance, situées autour de l'agglomération genevoise, bien reliées à l'actuel ou futur réseau de transports collectifs performants et susceptibles de développer un certain équilibre entre habitants, emplois et services. Ils fonctionnent comme de petits centres régionaux et offrent les services de base à une population d'une certaine importance.

Dans la mesure où ces centralités sont bien reliées par le réseau de transports collectifs, en particulier par le chemin de fer régional, il est préconisé d'encourager leur développement, aussi bien du point de vue de la population que des activités économiques.

2.1.1 Le Plan Directeur Cantonal (PDCant)

Le PDCant de 2001, révisé en 2006, identifie le village de Vézenaz comme centre périphérique (fiche 2.05, voir encadré), grâce à sa position à la confluence de deux axes de transport routier et de TC importants et à sa vocation de pôle commercial.

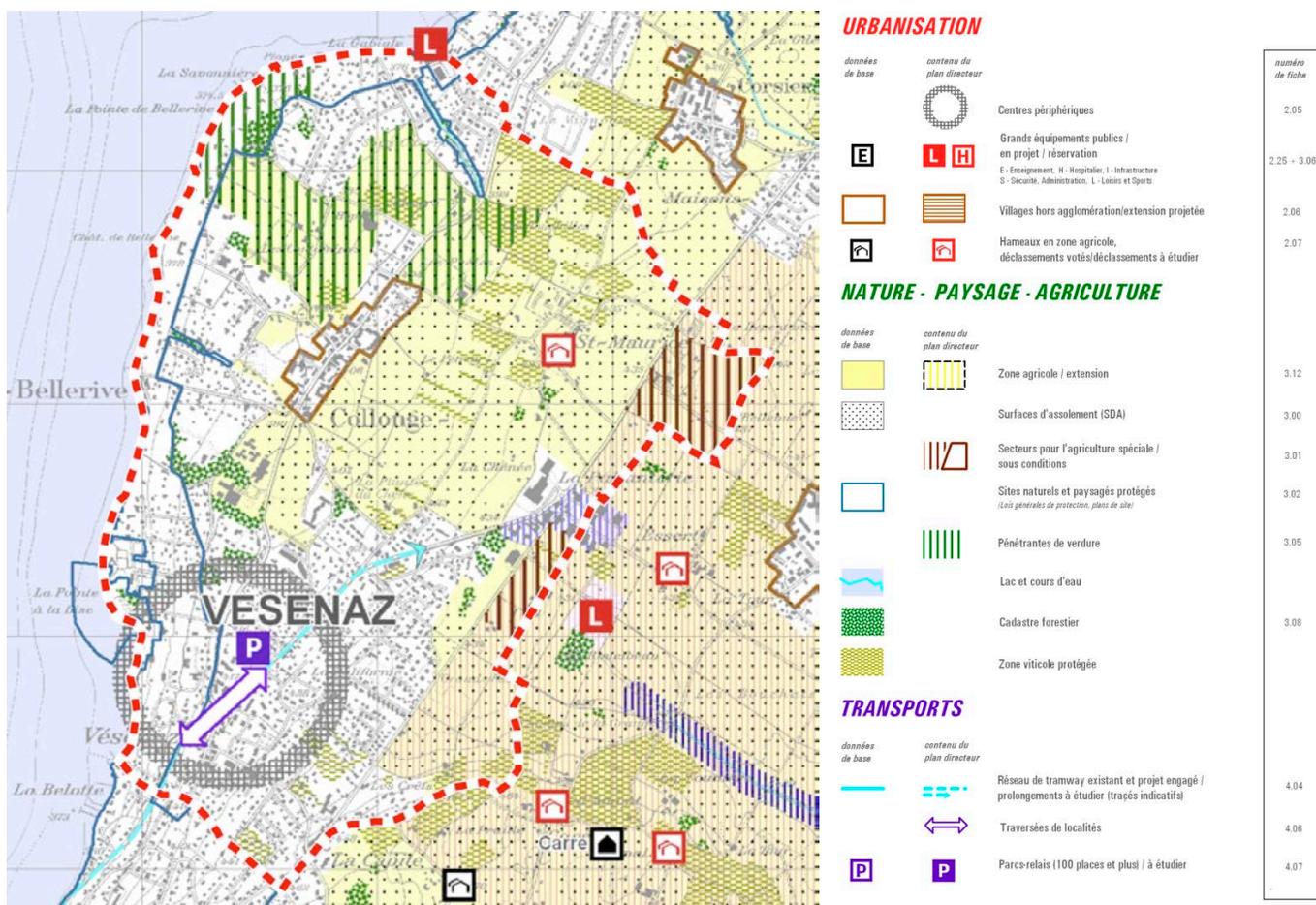
La commune joue également un rôle important par la présence de la zone d'activités de La Pallanterie (une des seules zones d'activités sur la rive gauche), de grands espaces agricoles (dont certaines surfaces sont identifiées pour l'agriculture spéciale, à l'est de la route de Thonon) et viticoles

et d'une pénétrante de verdure reliant le village de Collonge aux rives du lac.

La commune de Collonge-Bellerive offre donc une variété et une richesse de situations qui bénéficient largement à l'ensemble de la population de l'agglomération genevoise.

Plusieurs grands projets sont inscrits au PDCant sur le territoire de la commune :

- > La traversée de Vézenaz, dont les crédits de réalisation ont été confirmés lors d'une votation populaire en octobre 2009.
- > La création d'un parc-relais (de plus de 100 places) à Vézenaz.
- > La création ou le redéveloppement d'un grand équipement de loisirs au port de Corsier et d'un autre à Rouelbeau (centre sportif intercommunal).
- > L'éventuel classement de Saint-Maurice en zone de hameaux.
- > Le tramway sur la route de Thonon.



Périmètre stratégiques de développement - habitat (Projet d'agglomération franco-valdo-genevois – cahier annexe n°3)

Quartiers moyennement à fortement denses (min. 60 logements/ha) avec une offre de haute qualité et variée à même de répondre en grande partie aux objectifs d'accueil fixés par le PAFVG et pour être une alternative attractive par rapport à la maison individuelle. Il en résulte ainsi une densité moyenne sur l'ensemble du périmètre.

Formes et types d'habitat variés avec une densité humaine de 100 à 200 personnes/ha. Urbanisation différenciée: proche de l'axe principal, immeubles hauts avec mélange de fonctions, en limite de quartier, uniquement habitat avec des espaces libres en relation avec les espaces non-bâti.

Diversité des espaces libres (...).

Excellente accessibilité piétonne au TC.

Stationnement des voitures centralisé.

Stationnement des vélos organisé de manière à favoriser la sécurité et la rencontre

Centralités locales (Projet d'agglomération franco-valdo-genevois – cahier annexe n°3)

Petites villes et villages fortement urbanisés avec une taille suffisamment élevée pour offrir aux habitants et villages voisins des commerces et des services courants. Leur vitalité permet de conserver l'identité des régions et d'éviter un exode pour les besoins utilitaires vers les plus grands centres et la périphérie. Les centres locaux sont des points d'appui importants pour la vie des villages voisins.

Concentration des emplois tertiaires locaux dans les centres. Zones artisanales en limite de centre (emplois générés par la région) avec politique foncière pour garantir des prix modérés. Equipements publics proches des centres.

Développement de l'habitat préférentiel de moyenne à forte densité

Importance de la « mobilité douce » pour l'accès au centre et aux arrêts TC, vu les faibles distances à parcourir.

2.1.2 Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG)

Le projet d'agglomération ne constitue pas un document ayant une valeur légale liant les autorités cantonale et communale. Toutefois, il va servir de base à la révision du PDCant. A ce titre, il constitue une donnée qui doit être prise en compte dans les réflexions au niveau communal.

Le projet d'agglomération prévoit à l'horizon 2030 :

+ 200 000 habitants (dont 50 % sur le canton de Genève et 50 % sur France et district de Nyon).

+ 100 000 emplois (dont 70 % sur Genève et 30 % sur France et district de Nyon).

Ces habitants et emplois sont répartis selon différents axes structurés par les transports collectifs. Sur l'axe « Genève-Douvaine-Thonon », il est prévu l'accueil d'environ 45 000 habitants et 15 000 emplois (lignes directrices du Chablais).

En terme de construction de logements sur le canton de Genève, cela représente un rythme d'environ 2 500 logements par an, soit un effort bien supérieur à celui défini jusqu'à présent dans le plan directeur cantonal (1 600 logements par an) et nettement plus important que ce qui

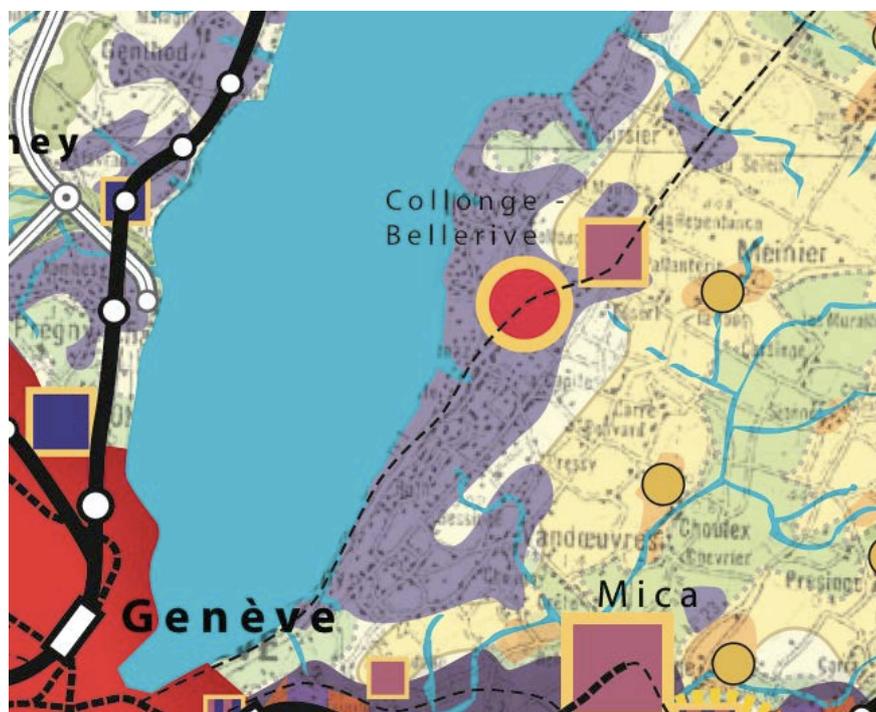
Extrait du PDCant 2000, révisé en 2006.

s'est réellement construit ces dernières années (moyenne de 1 300 logements par an sur la période 2000-2006).

Le projet d'agglomération 1, déposé à Berne en décembre 2007, s'est poursuivi par des études sectorielles (PACA, lignes directrices) et thématiques. Les lignes directrices du Chablais identifient le **secteur de La Pallanterie pour le développement de nouveaux logements** pouvant à terme accueillir environ 3 200 logements et 3 000 emplois. Le village de Vésez est conforté dans son rôle de **centralité locale**, (voir encadré) regroupant emplois et services.

En parallèle au PAFVG, le Grand Conseil a voté en 2008 un crédit d'études portant sur le projet de traversée du lac. Les études en cours envisagent une émergence du tunnel dans le secteur de La Pallanterie, sans qu'une localisation précise ne soit encore définie. Ce qui représente

des enjeux considérables tant au niveau des transports que du développement urbain pour le secteur Arve-Lac.



Extrait du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et de sa légende, 2007.

2.1.3 Contexte intercommunal

La commune de Collonge-Bellerive partage ses limites avec les communes de Corsier, Choulex, Meinier et Cologny.

Il existe un certain nombre de projets partagés entre Collonge-Bellerive et les communes voisines :

- > **Le centre sportif intercommunal**, sis à cheval sur les communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, et concernant 10 communes voisines faisant partie du secteur Arve-Lac. Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2007-08 (Urbaplan + Frei&Stefani). Il a été mis en suspens.
- > **Le développement de la zone artisanale et industrielle de La Pallanterie**, à cheval sur Collonge-Bellerive et Meinier. Ce projet fait l'objet d'une demande de renseignement (2010, Meier et Tanari).
- > **Le redéveloppement du port de Corsier**, conjointement avec cette dernière, en vue de la création d'un port, à cheval sur le territoire des deux communes et de la valorisation de cet espace.



Illustration du projet de centre sportif intercommunal (urbaplan, Frei&Stefani, 2007)

- > La création d'une **crèche intercommunale** à Vézenaz. Celle-ci, inaugurée en 2010, offre 88 places (dont 48 pour Collonge-Bellerive) et constitue un projet conjoint des communes de Collonge-Bellerive, Anières, Corsier et Hermance.
- > **Collonge-Bellerive est au centre d'un grand nombre d'enjeux dont les implications dépassent largement les frontières de la commune. Ces enjeux ont parfois des implications intercommunales, cantonales ou régionales et leur horizon de réalisation va du court au long terme.**
- > Certains projets sont déjà en cours de réalisation, comme la tranchée couverte de Vézenaz, alors que d'autres en sont encore aux études préliminaires, comme le projet de traversée du lac.

2.2 Contexte communal



Vue aérienne de la commune de Collonge-Bellerive (Lightmotif Blatt)

La commune présente une surface de 613 ha, y compris les cours d'eau, dont 175 (28.5 %) en surface agricole utile en 2009.

Zones (2009 en ha)		Zone à bâtir	commune
4	39.2	13%	6.4%
5	257.1	85.5%	42%
ZIA	4.5	1.5%	0.7%
Total zone à bâtir	300.8	100%	49.1%
		Autres	
Zone agricole	291.4	93.8%	47.7%
Zone de bois et forêts	12.1	3.9%	2%
Zone verte	6.1	1.97%	1%
Zone sportive	1.3	0.4%	0.2%
Total autres zones	310.9	100.0%	50.9%
Total	611.7		100.0%

Zones d'affectation

Les espaces de vie sont organisés d'une part autour de deux villages et d'un hameau, ainsi qu'une partie du village de La Capite, à la limite communale de Choulex et d'autre part, dans la zone de villas qui couvre une grande partie de la surface communale, soit 257 ha (86 % de la zone à bâtir et 42 % de la surface totale de la commune) en 2009.

On distingue les principales entités bâties :

Vésenaz : pôle commercial et résidentiel. C'est là que se concentrent les principaux développements résidentiels et commerciaux. La population de cette partie de la commune a augmenté de 80 % entre 1990 et 2003 et de 21 % entre 2003 et 2008.

Principaux enjeux :

- > La poursuite du développement au travers de la réalisation des PLQ et de la densification de certaines zones.
- > La création de liens de mobilité douce entre Vésenaz et le village de Collonge, au nord-ouest, et le pôle de La Pallanterie vers le nord-est.
- > L'amélioration de la desserte en transports collectifs régionale pour permettre un report modal et décharger le réseau viaire en traversée du village.
- > La réalisation de la traversée de Vésenaz, qui permettra de recoudre en partie le tissu villageois et de créer des espaces publics.



Vésenaz, pôle commercial et résidentiel

- > La mise en place d'un réseau d'espaces publics permettant de resouder les différents quartiers qui se sont développés au gré d'opérations ponctuelles, sans vision d'ensemble.



Collonge, pôle civique et résidentiel

Collonge : pôle civique et résidentiel. Le village regroupe la majeure partie des équipements publics de la commune (mairie, deux écoles, voirie, centre de loisirs, etc.).

Principaux enjeux :

- > Le potentiel de développement est moindre qu'à Vézenaz, mais il existe des enjeux de requalification de certains secteurs (arrière-cours, terrains agricoles dans le village) et de densification.
- > Les zones d'affectation ont été tracées sans référence au bâti ou au parcellaire. Il en résulte des parcelles et des constructions à cheval sur deux zones.
- > La relocalisation de certains équipements communaux (voirie, salle communale) permettant de mettre en valeur certains secteurs du village.
- > Le réaménagement de l'espace public routier en traversée de localité en vue de sécuriser les modes de déplacements doux, diminuer les nuisances et mettre en valeur le tissu villageois.
- > Un éventuel délestage du trafic du centre du village au moyen de la réalisation d'une route d'évitement.



La zone d'activités de La Pallanterie.

La Pallanterie : pôle d'activités et pôle urbain potentiel. Le secteur de La Pallanterie abrite des activités depuis plusieurs décennies notamment les minoteries.

Principaux enjeux :

- > Une des variantes du projet de traversée du lac (à l'étude) prévoit une émergence dans les environs de La Pallanterie.
- > Ce secteur est identifié comme périmètre stratégique de développement dans le projet d'agglomération (projet d'un nouveau quartier mixte de 3 200 logements et 3 000 emplois).
- > Extension de la zone d'activités (projet intercommunal Meinier – Collonge-Bellerive).
- > Extension du centre sportif intercommunal de Rouelbeau.



Le hameau de Saint-Maurice.

Saint-Maurice : hameau en zone agricole. Ce hameau n'a connu que très peu d'évolutions ces dernières années. La majorité des bâtiments, autre-

fois dévolus à l'activité agricole, sont aujourd'hui transformés en logements.

Principal enjeu :

> Autrefois hameau viticole, Saint Maurice est devenu majoritairement résidentiel, ce qui incite à le classer en zone de hameaux.

Les zones de villas. Le reste du territoire urbanisé de la commune se divise en zones villas, parfois composées d'un tissu très serré de petites parcelles, vers le sud ou de domaines plus importants, le long des rives du lac.

La zone villas est presque entièrement bâtie et n'offre actuellement que peu de possibilités de nouvelles constructions. Les développements se font essentiellement par densification. Certaines parcelles libres ou peu bâties présentent néanmoins des potentiels pour des opérations ponctuelles de construction ou reconstruction.



La zone de villas, près du carrefour des Tattes.

Les enjeux :

- > Définition de règles de développement (densification).
- > Création de réseaux d'espaces publics.
- > Amélioration de la perméabilité pour les mobilités douces.

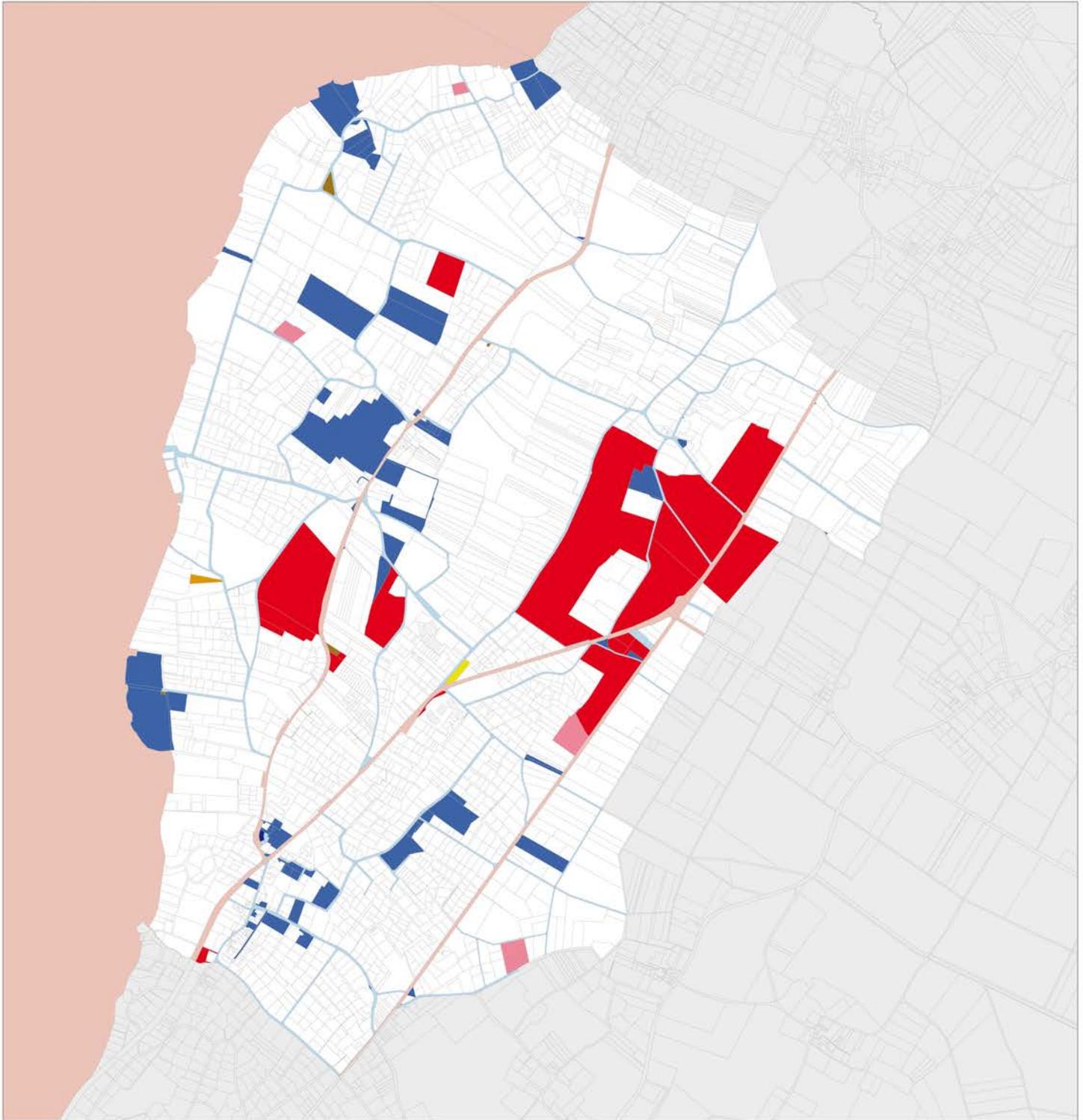
La zone agricole. Elle confère historiquement à la commune son caractère rural et son charme particulier. Le nord de la commune est encore majoritairement cultivé, soit en grandes cultures, soit en vergers ou en vignes. A noter deux secteurs dévolus à l'agriculture spéciale (tunnels et serres) à La Repentance et proche de La Pallanterie.

Les enjeux:

- > Maintien d'une activité agricole viable.
- > Gestion de la pression exercée par les activités de loisirs (équitation, marche, cyclotourisme, etc.).



Vignes et grandes cultures, vers le chemin de la Carna.



 Commune de Collonge-Bellerive

 Etat de Genève

 Confédération

 SIG

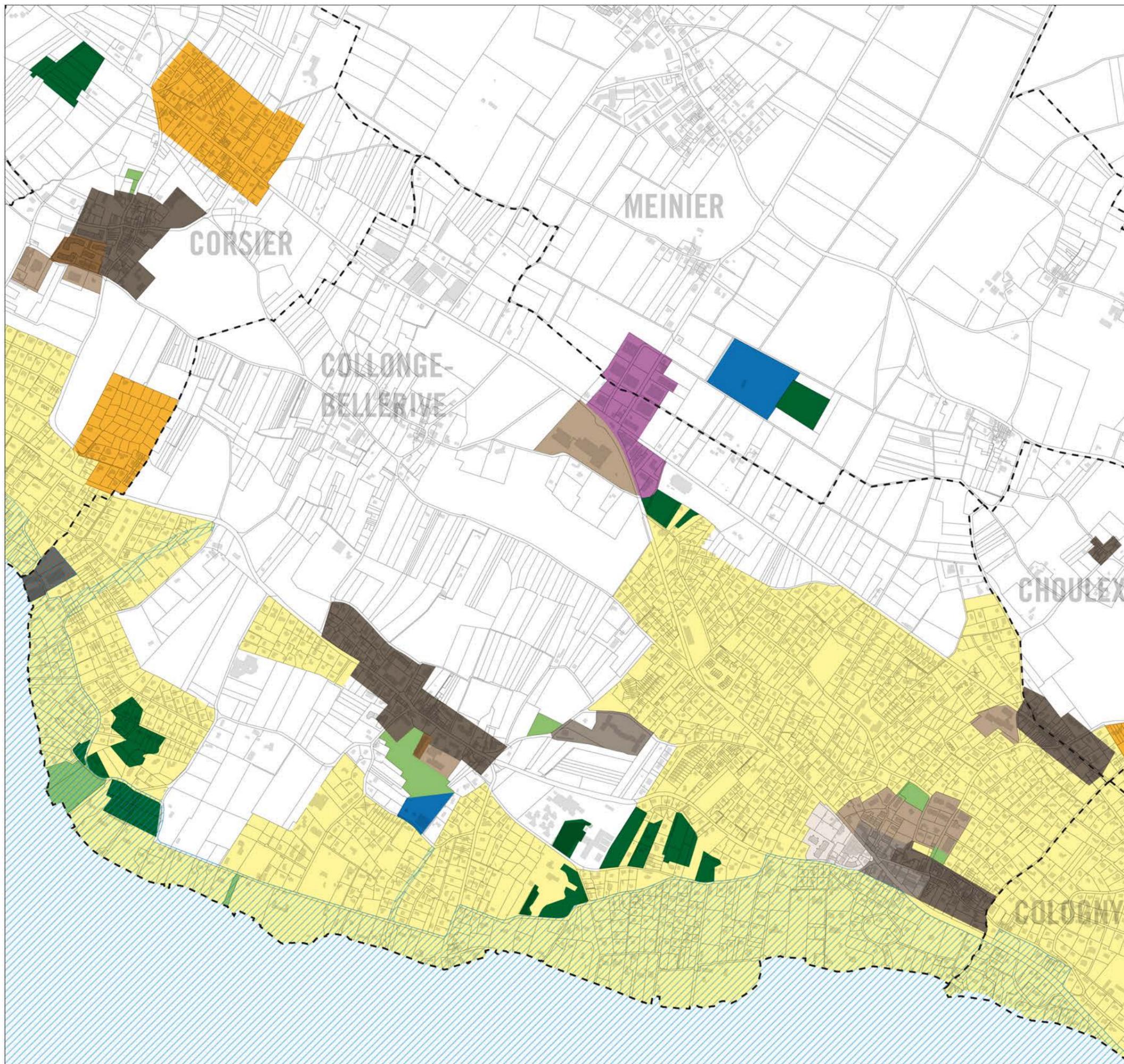
 Hospice général

 Etat étranger

 Caisse de pension CAP

 DP Cantonal

 DP Communal



- Zone 4B
- Zone 4B protégée
- Zone de développement 4B
- Zone de développement 4B protégée
- Zone de développement 4A
- Zone 5
- Zone de développement 5
- Zone de développement industriel et artisanal
- Zone sportive
- Zone de verdure
- Zone de bois et forêts
- Zone agricole
- Périmètre de protection des rives du lac

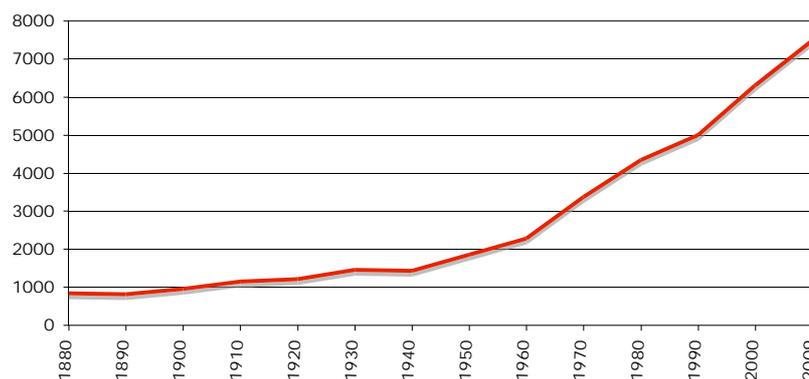
verso A3

2.3 Évolution démographique

L'analyse statistique et géographique des évolutions passées et prévisibles permet d'affiner le portrait de la commune et de son développement.

1880	840
1890	810
1900	950
1910	1 149
1920	1 204
1930	1 450
1940	1 430
1950	1 854
1960	2 267
1970	3 365
1980	4 342
1990	4 995
2000	6 306
2009	7 480
2010	7 611
2011	7 507

Évolution de la population entre 1880 et 2011. Source : OCStat.



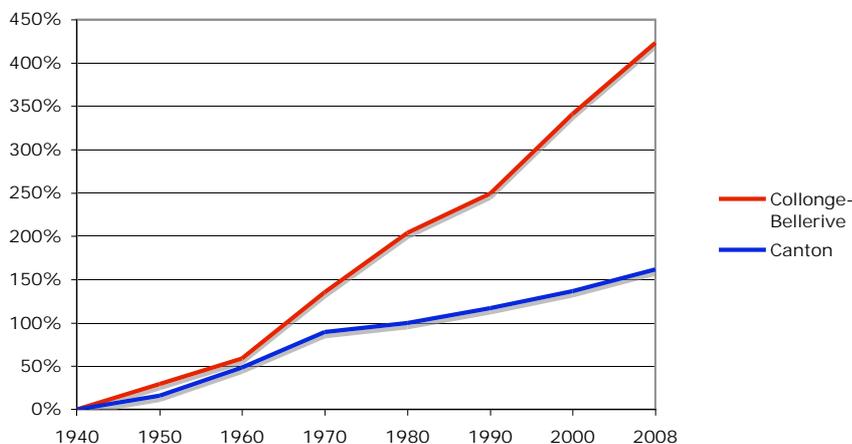
Évolution de la population. Source: OCStat.

La population communale a connu une augmentation soutenue depuis l'après-guerre, avec le développement des transports motorisés et des villas. Depuis les années 1960, la commune compte 1 000 habitants de plus à chaque décennie. Le village de Collonge s'est légèrement agrandi, notamment au travers de quelques immeubles locatifs, alors que la zone villa qui entoure Vézenaz et se prolonge le long des rives du lac et en direction de La Pallanterie s'est étendue et densifiée, absorbant le gros des nouveaux habitants. Ces dernières années, le village de Vézenaz s'est également beaucoup développé, par la réalisation de nombreux PLQ.

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Collonge-Bellerive	1 854	2 267	3 365	4 342	4 995	6 306	7 611
		+ 22%	+ 48%	+ 29%	+ 15%	+ 26%	+ 20%
Canton	202 918	259 234	331 599	349 040	379 190	413 673	463 919
		+ 28%	+ 28%	+ 5%	+ 12%	+ 9%	+ 12%

Évolution démographique communale et cantonale.

Depuis les années 1970, Collonge-Bellerive connaît un rythme de croissance de la population bien supérieur à celui du canton.



Evolution des populations communale et cantonale. Source :OCStat

Le potentiel de nouveaux logements dans les zones existantes représente environ 200 logements.

2.4 Habitat

Collonge-Bellerive n'a pas été touchée par les développements de grands ensembles locatifs qui ont vu le jour dans le canton entre les années 1950 et 1970. Les nouveaux logements réalisés depuis l'après-guerre sont prioritairement des maisons unifamiliales. Depuis 1961, le rythme de construction des villas est constant. On constate environ 25 nouvelles villas par an en moyenne.

	autres bâtiments	villas	total	% villas
avant 1947	122	300	422	71.1%
1947 - 1960	22	133	155	85.8%
1961 - 1980	90	499	589	84.7%
1981 - 2000	57	501	558	89.8%
2001 - 2007	38	163	201	81.1%
Total	329	1 596	1 925	82.9%

Constructions selon la date et le type de logements, source: OCStat

	Collonge-Bellerive	Canton
villas	1 558	22 544
%	78.8%	49.2%
autres habitations	207	10 655
%	10.5%	23.3%
Bât mixte	123	6 582
%	6.2%	14.4%
non-résidentiel	92	6 011
%	4.4%	13.1%
total	1 978	45 792

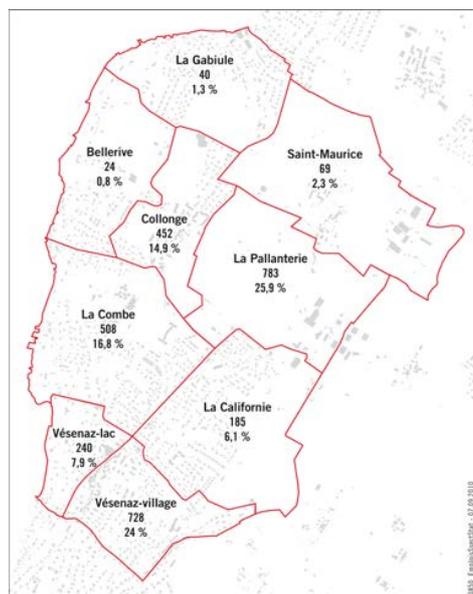
Nombre de bâtiments en 2007 à Collonge-Bellerive et dans le Canton, source OCStat.

Toutefois la zone villa est maintenant presque entièrement construite et les mesures de protection de la zone agricole rendent son extension très difficile.

2.5 Emplois et activités

	Primaire*			Secondaire**			Tertiaire**			Total		
	Etablissements	Emplois	% emplois	Etablissements	Emplois	% emplois	Etablissements	Emplois	% emplois	Etablissements	Emplois	% emplois
Bellerive	1	6	6.5%	0	5	1.9%	0	13	0.5%	1	24	0.8%
Collonge	4	24	25.8%	4	41	15.4%	6	387	14.5%	14	452	14.9%
La Gabiule	1	4	4.3%	4	15	5.6%	17	21	0.8%	22	40	1.3%
Saint-Maurice	3	12	12.9%	4	7	2.6%	16	50	1.9%	23	69	2.3%
La Pallanterie	4	16	17.2%	23	34	12.7%	406	733	27.5%	433	783	25.9%
La Californie	5	26	28.0%	7	27	10.1%	117	132	4.9%	129	185	6.1%
Vésenaz - Lac	1	1	1.1%	1	31	11.6%	16	208	7.8%	18	240	7.9%
Vésenaz - Village	2	4	4.3%	9	78	29.2%	49	646	24.2%	60	728	24.0%
La Combe	0	0	0.0%	6	29	10.9%	7	479	17.9%	13	508	16.8%
Collonge-Bellerive	21	93	3.5%	58	267	8.8%	634	2 669	88.1%	713	3 029	

Répartition des emplois et des établissements, source: *RFE 2005, OFS/OCSTAT, **RFE 2008, OFS/OCSTAT



Répartition du nombre d'emplois par sous-secteur statistique, source : OCStat 2005-2008.

L'analyse statistique des établissements et des emplois pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire met en évidence les aspects suivants :

> **en 2008, 3 029 emplois étaient offerts dans la commune par 713 établissements, dont :**

- 88 % (2 669) dans le secteur tertiaire, 8.8 % (267) dans le secteur secondaire et 3.5 % (93) dans le secteur primaire,
- 783 emplois dans le secteur de La Pallanterie (26 % de la commune),
- 240 emplois dans le secteur de Vésenaz-Lac (8 % de la commune),
- 508 emplois dans le secteur de la Combe (17 % de la commune),
- 452 emplois dans le secteur de Collonge (15 % de la commune),
- 728 emplois dans le secteur de Vésenaz-Village (24 % de la commune),
- 185 emplois dans le secteur de La Californie (6 % de la commune),
- Respectivement 40, 69 et 24 emplois dans les secteurs de la Gabiule, Saint-Maurice et Bellerive, soit environ 1 % de la commune chacun.

La comparaison entre 2005 et 2008 fait apparaître les évolutions suivantes :

- > Le nombre total d'emplois a progressé de 14 %, passant de 2 655 à 3 029.
- > Le secteur de La Pallanterie progresse de 609 à 783 emplois (+ 28 %).

- > Le secteur de Vézenaz-village a connu une évolution spectaculaire, passant de 373 à 728 emplois (+95 %)
- > Le secteur de Saint-Maurice a plus que doublé le nombre d'emplois, passant de 29 à 69.
- > Les secteurs de La Californie et de Vézenaz-Lac ont perdu respectivement 30 % et 49 % de leurs emplois.

Entre 2001 et 2008, la croissance des emplois représente une augmentation de 60 %, passant de 1 889 à 3 029 emplois. Durant la même période, les habitants n'ont augmenté que de 14 %, passant de 6 514 à 7 480.

En guise de synthèse, on constate :

- > Le ratio de 1 emploi pour 2.5 habitants, reflète la situation d'une commune résidentielle.
- > Il est toutefois à relever une évolution rapide du nombre d'emplois, modifiant de manière significative le ratio habitants/emplois.
- > Vézenaz-village et La Pallanterie sont les principaux pôles d'emplois de la commune, regroupant à eux deux 50 % des emplois, avec une tendance à l'augmentation.

Ce constat débouche sur **l'option de poursuivre le renforcement des possibilités d'accueil de nouveaux emplois sur la commune** pour diversifier et compléter l'économie locale et renforcer le rôle de la commune comme centralité périphérique.

L'extension de la zone d'activités de La Pallanterie (*voir chapitre 4.3, La Pallanterie*) répond ainsi à un objectif local, mais aussi régional. En effet, les communes d'Arve-Lac ne disposent pratiquement pas de zones pouvant accueillir des activités.

2.6 Équipements et services

2.6.1 Équipements scolaires, de la petite enfance et parascolaires



L'école élémentaire de Collonge.

En 2010, la commune compte deux établissements scolaires (Collonge et Vézenaz), proposant un total de 32 classes dont 28 sont actuellement utilisées (réserve d'une classe à l'école primaire de Collonge et de 3 classes à l'école de La Californie).

Les perspectives pour 2015¹ prévoient entre 520 et 605 élèves, pour un total variant entre 26 et 30.3 classes. Les équipements existants sont donc suffisants pour absorber la demande future.

Toutefois si la demande se révèle plus forte que prévue, la commune dispose d'une réserve foncière en zone à bâtir, à côté de l'école de Collonge (terrain appartenant à la commune).

Les jardins d'enfants des Bacounis (Collonge) et des Boucaniers (Vézenaz) et la nouvelle crèche intercommunale « L'île aux mômes » (Vézenaz) répondent à la demande pour la petite enfance. Il en est de même pour le parascolaire. Les équipements actuels et celui en cours de construction (restaurant scolaire) permettent de répondre de manière adéquate à la demande.

La commune abrite également le C.O. de Bois-Caran et l'Ecole privée « La Passerelle » (Vézenaz).

2.6.2 Équipements culturels et de loisirs



L'Epicentre, au chemin de Mancy.

Les activités associatives, culturelles et sportives de la commune sont principalement réparties entre les villages de Collonge et de Vézenaz avec de nombreux équipements communaux (le tennis club de Collonge-Bellerive TCCB, récemment agrandi et modernisé, la salle communale, l'Epicentre, la ferme de Saint-Maurice, etc.).

¹ Prévisions et perspectives scolaires. GIEED, février 2006.

La commune dispose d'un grand nombre d'associations autour de nombreuses **pratiques sportives** (judo, karaté, gymnastique, foot, aviron, péta-
tanque, basket-ball, équitation, tennis, yachting, etc.), **culturelles** (chœur,
ciné-club, musique, théâtre, fanfare, danse et cours divers) ou **d'intérêts
communs** (aînés, samaritains, scouts, etc.).

La salle communale dans le village de Collonge est actuellement insuffi-
sante pour répondre aux besoins de la commune, **un nouvel équipement**
doit être programmé.

Voir chapitre 3.1 Village de Collonge.

2.6.3 Établissements socio-médicaux, services pour personnes âgées et pour personnes handicapées

La commune fait partie du secteur socio-sanitaire de la Campagne Rive
Gauche et est rattachée au Centre d'Action Sociale (CAS) situé au chemin
du Vieux-Vésenaz.

La commune compte deux EMS sur son territoire. La résidence du Léman
(60 lits) et la résidence de la Forêt (110 lits). Selon le plan directeur EMS
2010, le secteur Campagne Rive Gauche affiche un excédant de plus de
100 lits. Le secteur voisin des Trois Chêne affiche lui aussi un léger excé-
dent, contrairement au secteur des Eaux-Vives qui affiche un déficit.

La loi régissant les EMS est actuellement en cours de modification et le
plan directeur qui en découle sera modifié en conséquence. Toutefois, il
est important de noter que, selon le plan actuel et malgré la surabondance
de lits dans la commune, le Canton a identifié 4 sites possibles dans les 5
ans, sur la commune de Collonge-Bellerive, pour l'implantation de nou-
veaux EMS. Ces sites sont des potentiels et il n'existe pour l'instant au-
cune étude concrète à leur sujet.

La commune abrite également :

- > **l'Hôpital de Bellerive** (anciennement CESCO - Centre de soins conti-
nus) qui accueille des personnes d'âge adulte dont l'état de santé né-
cessite des soins continus et/ou palliatifs.
- > **le centre de la Combe, Etablissement public d'intégration (EPI) pour
personnes handicapées mentales.** Ce dernier regroupe des logements



Centre de la Combe.



Centre de Mancy.

- (environ 90 occupants) et des ateliers de développement personnel ou de production artisanale attirant environ une trentaine de participants.
- > **le site de Mancy** qui regroupe cinq établissements de jour (la Chênaie, Bellerive, Lac, Amandiers et le Foyer).
 - > **Le foyer des écureuils Doret et Guéry.**

Tous ces établissements publics dépendent de l'Etat de Genève. Ils sont regroupés autour ou à proximité du village de Collonge. L'aménagement, notamment des cheminements pour piétons et cycles doit tenir compte de ces personnes ayant une mobilité réduite ou des difficultés à se déplacer pour intégrer ces derniers à la vie de la commune.

Voir chapitre 8, plan directeur des chemins pour piétons.

2.6.4 Divers

La commune souhaite se doter d'un réseau de fibre optique.

